

L'an deux mille quinze, le cinq Octobre à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	DENISOT Stéphanie	RICLOUX Benoît
AIROLDI Michel	GIACOMINI Sébastien	THEVENOT Marie-Christine
BELOT François	POUZOL Michel	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	RACLE Olivier	
Etaient absents excusés		
CUSINATO Françoise	a donné procuration à	DENISOT Stéphanie
FUMEY Françoise	a donné procuration à	BARTHELET Catherine
NALLET Sylvie	a donné procuration à	VARCHON Daniel
MOULIN Cyril		

M. François BELOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

01 – SICA – Modification des statuts

En suite à la présentation des modifications des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux par Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SICA.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14		

02 – CAGB – Groupement de commandes extincteurs

Madame Le Maire expose les données de ce dossier :

1. Contexte

Dans le cadre de la prestation d'achat, de pose, de maintenance et de vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS) ainsi que 8 communes (Deluz, Ecole-Valentin, François, Mazerolles le Salin, Osselle, Pelousey, Pouilley les Vignes, Tallenay) souhaitent se regrouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le CCAS et les huit communes ont convenu de créer, pour ce marché, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Ville de Besançon.

Les principales missions assurées par ce dernier seront les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, analyse des candidatures et des offres, signature et notification du marché au titulaire. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

Ce marché a pour objet l'acquisition, la pose, la maintenance et la vérification réglementaire des extincteurs pour les différents membres du groupement. Il concerne les achats d'extincteurs neufs, leur maintenance et leur vérification selon les normes en vigueur ainsi que l'évacuation des matériels périmés.

2. Procédure

Le montant annuel estimé de commande est de l'ordre de 55 000 € HT par an.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, la forme du marché est celle du marché à bons de commande permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et pour répondre à des situations imprévues.

La durée du marché est d'un an reconductible deux fois pour une durée maximum de 3 années.

Ce marché à bons de commande avec un montant maximum fixé à 65 000 € HT par an fera l'objet d'une procédure adaptée.

Après l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'acquisition, la pose, la maintenance et la vérification réglementaire des extincteurs.
- ✓ Se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention.
- ✓ S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14		

03 – Bibliothèque – Règlement intérieur

Le règlement de la bibliothèque a été instauré en 2008.

Les bénévoles souhaitent y apporter deux modifications pour être parfaitement en accord avec leur pratique (nombre de livres empruntés et la durée de l'emprunt).

Après présentation par Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement de la bibliothèque.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14		

04 – ERDF – Convention de servitudes

Dans le cadre de l'amélioration de sa qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ERDF envisage des travaux empruntant une propriété communale sur le secteur de Champs Pusy.

La convention en PJ détaille les travaux qui consistent à l'établissement d'une bande de un mètre de large pour la pose d'une ou plusieurs canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 140 mètres.

Les travaux sont pris en charge par ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce dossier et autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14		

05 – Scolaire - Convention avec l'école maternelle

Madame Le Maire propose d'accueillir à l'école maternelle une stagiaire préparant un BAC PRO ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) au Lycée CONDE de BESANCON. Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de la stagiaire Angie MOISSEFF, d'un stage de 5 semaines et demie durant l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en place de ce stage.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14		

Informations diverses

- Scolaire – Point sur la rentrée – les effectifs 2015-2016 sont en baisse, 165 élèves avec une arrivée prévue de 5 enfants au premier trimestre, soit 170 pour 176 l'année précédente.

Périscolaire – Les effectifs sont un peu en baisse du fait du départ d'une classe nombreuse en CM2 qui fréquentait bien la structure.

Le nombre d'enfants accueillis le matin est toujours peu élevé (5 en moyenne), le chiffre est stable pour l'accueil du soir sauf pour le vendredi après les TAP. Le nombre d'enfants participant au TAP a baissé par rapport à l'an passé (environ 55 pour 80 en 2014) et beaucoup d'enfants choisissent les accueils ludiques ou à thème (cuisine...).

La restauration scolaire est toujours bien fréquentée, 49 en moyenne (nombre qui augmente pendant l'année).

Le personnel a été adapté aux nouveaux besoins : plusieurs départs sur d'autres sites et accueil de Mmes Charline Mourgeon et Mélissa Touati.

À noter : Les 3 EVS employées par l'école primaire interviennent également pour la restauration scolaire, Mmes Keita, Teillon et Ramey, ce qui permet un accueil de qualité des enfants en situation de handicap. L'association des Francas bénéficiera d'un soutien de la CAF pour cet accueil spécifique, ce dont nous nous félicitons dans l'intérêt de tous (enfants et familles concernés avant tout).

- Le maire est convié au baptême de la bibliothèque universitaire Sciences et Sport – BU Claude OYTANA, c'est un bel hommage au travail et à l'intelligence qui sera rendu à notre pelouseen, ancien conseiller municipal que nous regrettons. Daniel Varchon sera présent également, en tant que collègue, ami et conseiller...
- Catherine Barthelet informe que le dossier de réserve parlementaire demandé pour la mise en accessibilité de la mairie ne pourra pas aboutir avant janvier/février. Il ne sera pas possible d'obtenir l'autorisation de commencer les travaux. Tous les élus regrettent ce système...

Le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (en lien avec le Centre de Gestion du Doubs) a été sollicité pour valoriser la mise en accessibilité des locaux, y compris pour les agents.

Le maire est convoqué pour les commissions accessibilité et sécurité incendie demain dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

67 offres ont été réceptionnées, elles sont actuellement analysées par le cabinet Blondeau.

- Benoît Ricloux présente un bilan de la réunion qui a réuni toutes les associations en septembre. Concernant le forum, peu d'associations ont eu de nouveaux contacts mais toutes ont apprécié le fait de se retrouver et communiquer entre elles. Il est proposé de reconduire cette manifestation avec quelques améliorations, mais pas de façon systématique tous les ans. Les associations plébiscitent un nouveau « Pelousey en Folie », à alterner avec le Cabaret de l'ALE et le Forum. À revoir...

Les plannings ont été établis avec la bienveillance de tous pour permettre à tous de proposer des animations. Il sera transmis une fois bien établi aux présidents des associations et à M Henry, correspondant Est Républicain.

- Catherine et/ou Daniel assistent aux réunions de chantier de la rue du Chêne Bénit avec le SIEVO pour la partie Eau Potable et BEJ pour la partie assainissement. Un rapide bilan de l'avancée est évoqué.

ERDF a commencé plus vite qu'on ne l'imaginait les travaux d'enfouissement de ligne haute tension, voté début septembre. De nouvelles tranchées apparaissent donc de l'autre côté de la route...

- La préfecture informe d'un nouveau seuil de consultation dans le cadre des marchés publics, il passe de 15000€HT à 25000€HT.
- Benoît Ricloux et Stéphanie Denisot ont participé à un repas organisé par Daniel Varchon pour fêter les 100 ans de son papa et doyen du village. Ils lui ont remis une montre qui remonte le temps en un clin d'œil... Catherine Barthelet, excusée, avait préparé un discours à son attention.
- Daniel Varchon a remis à Mme Regnier, hospitalisée aux Auxons et dont le dernier domicile a été Pelousey, un bouquet de fleurs pour ses 102 ans !

- Benoît Ricloux informe qu'il a participé à l'AG APE : suite à l'appel de la présidente, de nouveaux bénévoles ont intégré l'association mais pas en nombre suffisant pour porter autant de manifestations qu'avant. À suivre par rapport au vide grenier par exemple...
- Actualités du CCAS : deux conférences sont prévues le 6 novembre sur la prévention des addictions et l'autre sur la séparation quotidienne parents-enfants. Les membres préparent le repas des aînés du 20 décembre et ont organisé une collecte au profit des familles réfugiés qui vont bientôt être accueillies à Besançon et ses environs.
- Un débat est ouvert sur les conséquences des futures réélections municipales de Franois : en effet le Grand Besançon, comme la majorité des EPCI avait construit en 2001, puis 2008 et 2014 sa représentation sur la base d'un accord local qui permettait une représentation dite inversée, c'est à dire 60% des élus représentant la périphérie et 40% la ville de Besançon avec la place de présidence réservée au Maire de Besançon dans le but de faciliter la gouvernance dans l'esprit de mutualisation des services.

Une commune du Loir et Cher a contesté en 2014 l'accord passé avec son EPCI et le conseil constitutionnel (la plus haute juridiction) a statué en sa faveur, demandant en conséquence à toutes les communautés de commune de revoir leur accord dès lors qu'une nouvelle élection, même partielle, interviendrait.

Aussi, à partir du 8 novembre (date des élections municipales de Franois), nous devons appliquer la loi qui découle de cette décision et qui prévoit une représentation uniquement par rapport à la population... La ville de Besançon disposera ainsi de 55 sièges et les autres communes disposeront chacune d'un siège, soit 57.

23 communes devront donc, comme la nôtre, se passer d'un de leur représentant alors que les deux délégués ont été élus démocratiquement par les administrés.

Tous les conseillers s'accordent à trouver la situation ubuesque. Il est envisagé une action de contestation par les 23 communes mais elle risque fort d'être de principe puisque la décision vient du conseil constitutionnel...

Une circulaire devrait arriver rapidement en commune pour fixer les modalités, à savoir que le conseil municipal devra être convoqué pour désigner quel délégué sera titulaire, quel délégué sera son suppléant parmi les deux conseillers communautaires en place.

Catherine Barthelet explique que comme tous ses collègues maires, elle aspire bien entendu à maintenir sa place au sein du Grand Besançon, d'autant qu'elle est au bureau. Elle explique qu'elle est désolée de cette situation vis à vis des électeurs qui ont choisi deux conseillers et bien sûr pour Daniel Varchon qui est très impliqué : commission mobilité, représentation au Sybert et titulaire de la CAO.

Daniel Varchon confirme sa déception vis à vis de son investissement mais comprend la position du maire.

- Michel Pouzol demande où nous en sommes pour le projet verger. Le maire explique qu'elle n'a jamais été rappelée par les jardins de Cocagne Chalezeule (avec qui un partenariat est envisagé) malgré plusieurs relances... Cocagne au niveau national a été joint par mail et va être rappelé rapidement (malentendu entre les membres de la CC suite au message téléphonique reçu récemment). À suivre...
- Michel Pouzol demande si une intervention est finalement prévue dans le bois de la Roche. Stéphanie Denisot explique tout d'abord qu'elle prévoit une nouvelle réunion du CC bois, elle attend la confirmation du nom du nouveau référent pour le convier (prévu en début de mois).

L'entreprise Guinet qui a réalisé les travaux et qui devait venir finir le travail est maintenant fermée suite au décès de son dirigeant. M Denis Jouffroy, bénévole CC bois et Stéphanie DENISOT organisent une mission avec les affouagistes locaux pour effectuer ce travail de finition et la mise en sécurité du sentier.

À noter également qu'une consultation est actuellement en cours pour les coupes de bois de chauffage.

AGENDAS

Agenda des élus :

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 20 h 00 – Municipalité
- Jeudi 15 Octobre 2015 – 20 h 30 – Comité Consultatif Festivités
- Samedi 17 Octobre 2015 – 9 h 00 – Commission MAPA – Mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie
- Samedi 24 octobre – 10h – Comité Consultatif jeunes citoyens
- Mercredi 28 Octobre 2015 – 20 h 30 – Comité Consultatif Finances

Évènements futurs :

- Vendredi 9 et samedi 10 Octobre 2015 – Opération brioches au profit de l'ADAPEI
- Mercredi 14 Octobre 2015 – Don du sang – Maison de la Noue
- Vendredi 16 Octobre 2015 – Élection Miss Franche-Comté – Soutien à Alizée Vannier
- Vendredi 6 novembre – 19h salle St Martin conférence prévention des addictions
- Mercredi 11 Novembre 2015 – Cérémonie au monument aux Morts et verre de l'amitié
- Vendredi 20 Novembre 2015 – Soirée Beaujolais nouveau – Les Vignottes – Salle Saint-Martin

Prochains conseils municipaux :

- Lundi 9 novembre 2015
- Lundi 7 décembre 2015

Fin de la séance à 22 h 30